TORCY
SAÔNE-ET-LOIRE

DÉCISION DU MAIRE

Prise dans le cadre de l'article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales

N° DE/2025-008

OBJET : OFFRE DE SERVICES FINANCE ACTIVE « OPTIM AIDES ET SUBVENTIONS »

L'an deux mille vingt-cinq, le douze du mois de février ;

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°D2020-037 du 15 juin 2020 accordant au Maire certaines des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la commande publique, articles L2123-1, L2123-4 et R2123-1 1 ;
Vu le Budget Principal 2025 en cours d'élaboration ;
Vu la proposition de contrat émise par l'entreprise FINANCE ACTIVE, jointe en annexe ;
Considérant la nécessité pour la ville de TORCY de disposer d'une solution d'identification des aides publiques et privées afin d'optimiser le financement de ses projets ;
Considérant qu'il constitue une véritable aide à la décision ;

DÉCIDE :

ARTICLE 1. : **DE SOUSCRIRE** à la solution OPTIM AIDES ET SUBVENTIONS proposée par l'entreprise FRANCE ACTIVE 35 rue du Louvre 75002 PARIS, selon les conditions suivantes :

	Prix HT	Prix TTC
Frais de mise en service (paramétrage, mise en ligne, formation)	1 500,00€	1 800,00€
Droit d'accès à la plateforme (prix annuel) pour 5 utilisateurs pour une durée de 3 ans à réception des codes d'accès.	2 500,00€	3 000,00€
TOTAL	**4 000,00€**	**4 800,00€**

ARTICLE 2. : **D'INSCRIRE** les dépenses correspondantes à l'article 65811 du Budget Principal 2025.

ARTICLE 3. : **DE SIGNER** le contrat en ces termes.

ARTICLE 4. : La présente décision est inscrite au registre des délibérations de la commune

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 19 FEV. 2025
et publié, affiché ou
notifié le 19 FEV. 2025
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210

M. Philippe PIGEAU